

Partie 2: Questions scientifiques et philosophiques

Preuve de la création de l'Univers

Question: On demanda à l'Imam (que la paix soit sur lui), quel argument avez-vous à propos de la création de l'Univers? Ce dernier déclara: examinez un œuf; il est constitué de deux corps liquides. De lui se forme et sort un poussin qui deviendra soit coq ou poule. Ceci est un argument de la création de l'Univers. L'interlocuteur resta muet, où se trouvait une preuve de la création dans ces propos?^{[1](#)}

Réponse: Le fait que l'œuf formé de deux liquides donne naissance à un poussin soit du genre masculin ou féminin, est en lui-même une preuve de cette création et repose sur une cause bien supérieure. L'on ne peut supposer que ces différentes formes, révélant toute une diversité d'œuvres, soient sans vérité purement imaginatives et suivent la voie du sophisme. Ce sont en fait, des réalités ayant divers effets et conséquences variables. Les relations très étroites et harmonieuses régnant entre elles ne peuvent être présumées, de, hasardeuses et sans causes. Ce sont certes des évidences se basant sur leur argumentation; grâce à la réalité de leurs diversités, elles ne sont pas reconnues comme étant la conséquence d'une matière uniforme ne possédant aucune disparité. Si l'on présume pour un élément une divergence de composition ou de mouvement, alors se pose la question de savoir d'où proviennent ces différences.

On est alors forcé d'imputer cette diversité de formes à une cause bien supérieure à la matière et ce monde matériel. Par conséquent il faut reconnaître que l'œuf, résultant de tous ces composants et effets, provient d'une cause. Cette propriété que l'on observe pour l'œuf existe également pour tous les autres créatures et phénomènes de l'univers, et même la matière nécessitant une forme. Le monde de la création avec toute l'étendue de son organisation résulte par conséquent d'une cause.

La prééminence du Messager de l'Islam (a.s.s.) sur les autres Prophètes

Question: Dans le Saint Coran, existe-t-il ou non un autre verset que le verset du sceau (de la prophétie) prouvant la fin de la prophétie et la prééminence du Saint Prophète (a.s.s.)?

Réponse: De la même façon que le verset:

« ... **mais le messager d'Allah et le dernier des Prophètes...** » [2](#)

indique le sceau de la prophétie, certains expriment la perpétuité et l'universalité de la religion islamique:

﴿ وَأُوحِيَ إِلَيَّ هَذَا الْقُرْآنُ لِأُنذِرَكُمْ بِهِ وَمَنْ بَلَغَ ۝ ﴾

«... **Et le Saint Coran m'a été révélé pour que par lui je vous avertisse, vous et quiconque auquel il parviendra...** » [3](#)

﴿ وَأَنَّهُ لَكِتَابٌ عَزِيزٌ لَا يَأْتِيهِ الْبَاطِلُ مِنْ بَيْنِ يَدَيْهِ وَلَا مِنْ خَلْفِهِ ۝ ﴾

«... **C'est certes un Livre puissant (inattaquable); le faux ne l'atteint (d'aucune part) ni par le devant ni par-derrière...** » [4](#)

Ainsi l'on ne peut imaginer la longévité de cette religion sans le sceau des Prophètes qui l'a apportée.

D'autres versets énoncent la prééminence du Saint Coran par rapport aux autres livres célestes. Par exemple:

﴿ وَزَلَّلْنَا عَلَيْكَ الْكِتَابَ تِبْيَانًا لِّكُلِّ شَيْءٍ ۝ ﴾

«... **Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, en tant qu'exposé de toute chose...** » [5](#)

﴿ وَأَتَيْنَاهُ الْإِنْجِيلَ فِيهِ هُدًى وَنُورٌ وَمُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ التَّوْرَةِ وَهُدًى وَمَوْعِظَةً لِّلْمُتَّقِينَ ۝ ﴾

« **Et sur toi (Mohammad), Nous avons fait descendre le Livre avec la vérité, pour confirmer le livre qui était avant lui et pour prévaloir sur lui...** » [6](#)

﴿ شَرَعَ لَكُمْ مِنَ الدِّينِ مَا وَصَّى بِهِ نُوحًا وَالَّذِي أَوْحَيْنَا إِلَيْكَ وَمَا وَصَّيْنَا بِهِ إِبْرَاهِيمَ وَمُوسَى وَعِيسَى ۝ ﴾

« Il vous a légiféré en matière de religion, ce qu'il avait enjoint à Noé, ce que Nous t'avons révélé, ainsi que ce que Nous avons enjoint à Abraham, à Moïse et à Jésus... »⁷

Tous ces versets attestent de la prééminence du Saint Prophète (a.s.s.), puisque le Saint Coran n'est guère que l'invitation de ce dernier. La valeur du Prophète est semblable à celle de son message.

L'intercession des partisans de l'Unicité divine (Ahl tawhîd)

Question: Au sein du livre « L'unicité » de Madjlesi, dans une de ces discussions à propos de la situation des monothéistes (Movahhedin), ce dernier cite l'une des paroles du Saint Prophète (a.s.s.):

« وَإِنَّ أَهْلَ التَّوْحِيدِ لَيَشْفَعُونَ فَيُشَفَّعُونَ »

« Certes les monothéistes intercèdent et sont accueillis en intercession »⁸

Expliquez-nous pourquoi les monothéistes intercèdent en faveur d'un groupe de personnes, alors que cela est impossible pour les autres et incorrect envers les monothéistes, étant donné qu'ils sont, eux-mêmes, des intercesseurs. Pour qui intercèdent-ils donc?

Réponse: Cette tradition (citée ci-dessus) est transposable pour un de ces deux cas; soit l'intention concernant les partisans de l'Unicité divine, selon le verset suivant, les plus remarquables des monothéistes et tous les savants:

وَأَخْرُونا مُرْجُونَ لِأَمْرِ اللَّهِ إِمَّا يُعَذِّبُهُمْ وَإِمَّا يَتُوبُ عَلَيْهِمْ ۖ وَاللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ

« Et ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui n'ont aucun pouvoir d'intercession, à l'exception de ceux qui auront témoigné de la vérité en pleine connaissance de cause »⁹

« Sauf celui à qui le Tout Miséricordieux aura accordé la permission, et qui dira la vérité »¹⁰

Ou bien l'intercession concernait les monothéistes par rapport aux déshérités et ceux que Dieu le Tout Puissant a décrit:

« Et d'autres sont laissés dans l'attente de la décision d'Allah, soit qu'il les punisse, soit qu'il leur pardonne... »¹¹

De toute apparence, les déshérités forment la majorité de l'humanité.

Mise au point sur l'esclavage en Islam

Question: Si au début de l'Islam l'esclavage et la servitude étaient indiqués sous certaines conditions, sachant que l'esprit humain se développe sans cesse, il atteindra un stade où l'esclavage et la servitude seront blâmés. Du point de vue logique, il est de toute manière inacceptable que quelques individus puissent en exploiter d'autres, leur supprimer toute liberté. De même s'ils mettaient en esclavage les athées afin qu'ils soient éduqués dans un milieu islamique, pourquoi leurs descendants devaient-ils en toute soumission être esclaves, même s'ils étaient musulmans? Si l'on signale que l'Islam a encouragé de nombreuses manières de les libérer, on peut objecter que cela ne supprime nullement la question problématique de l'autorisation de l'esclavage. Comment certaines questions du domaine religieux ou autre peuvent-elles placer certains êtres humains dans un statut inférieur?

Réponse: De manière générale, il faut savoir que premièrement: si l'être humain a été créé libre au point de vue de la faculté de choix (libre arbitre), une liberté absolue ne peut lui être reconnue. L'homme qui doit tout naturellement vivre en société et par obligation respecter les lois la protégeant ne peut jamais être absolument sans limites et réaliser ses désirs. La liberté humaine se trouve de toute façon dans le cadre de réglementations.

En un mot les humains sont libres sans l'être finalement. Les citoyens moyens ne sont guère libres de leurs actions dans diverses circonstances législatives, tandis que certains sont privés de leur liberté, dans diverses situations.

L'on ne peut donner toute leur liberté aux fous, aux niais et aux enfants, de même qu'aux ennemis mortels et aux délinquants dévergondés.

Deuxièmement: La querelle ne porte pas sur le sujet de l'esclavage, asservissement ou autre, mais sur leur signification. Malgré tout il porte le nom d'esclavage, qu'on le veuille ou non.

En réalité l'esclavage signifie la suppression de toute indépendance de pensée, d'action et d'improvisation à quelqu'un ne possédant ni volonté et ni actes indépendants. Ses décisions, et ses faits et gestes appartiennent à un tiers et c'est pourquoi on achetait et vendait les esclaves.

L'esclavage avait cours au sein des peuples antérieurs, dans quatre circonstances:

- 1- Les anciens de la famille pouvaient vendre leurs fils, filles ou domestiques.
- 2- Les hommes vendaient parfois leur propre femme, ou les louaient, les prêtaient ou en faisaient don.
- 3- Les chefs de tribus se fondant sur leur autorité, se permettaient d'assujettir qui ils désiraient, sous le joug de l'esclavage et de la servitude. C'est pourquoi on les nommait « Maîtres absolus ».
- 4- Si au cours d'une guerre, l'un des deux belligérants était vainqueur et capturait vivant son adversaire,

il pouvait le prendre pour esclave, le tuer ou l'absoudre.

De ces quatre sortes d'assujettissement, l'Islam a résilié les trois premières et même éradiqué en délimitant les droits des parents sur leurs enfants et ceux des hommes sur les femmes, tout en élargissant un pouvoir équitable islamique. Mais il a approuvé la quatrième d'entre elles et ne pouvait pas y renoncer, puisque l'Islam est une religion de nature innée et ne possède rien d'autre que des jugements également naturels. L'on ne peut découvrir une seule personne ou société qui reste muette face à un ennemi désirant effacer son nom ou ses croyances des tables de la mémoire universelle; ou bien de ne pas défendre son existence qui se trouve jointe à la bassesse de l'ennemi. Après avoir triomphé, il ne peut se contenter uniquement de cette victoire et laisser à nouveau l'ennemi vaquer tranquillement à ces crimes. Il doit entreprendre de supprimer toute liberté à ce dernier, à moins que des circonstances ou des facteurs interviennent pour que survienne une absolution. Depuis le début de l'humanité et tant qu'elle existera, la nature et le caractère inné commandent cela et le feront toujours.

Concernant le fait que logiquement il est inacceptable qu'un être humain puisse en exploiter un autre et lui supprime toutes ses libertés; est concevable pour les trois premiers genres d'esclavage que nous avons énoncés ci-dessus.

Si l'on accorde que l'esprit moderniste réproouve toutes sortes d'esclavage, cela signifie que le monde civilisé (l'occident) dénonce toute suppression des libertés. Il faut préciser qu'il y a plus d'un siècle, à la suite de très nombreuses luttes, l'abrogation de l'esclavage a fini par être déclarée. D'après les Occidentaux, ils ont ainsi éliminé un des faits les plus ignobles de l'humanité et ont accordé l'intégrité de leurs droits à tous les peuples du monde, voire aux musulmans (à qui leur religion leur préconise la soumission). Mais faut-il voir jusqu'où ces états modernes et humanistes ont eux-mêmes appliqué cette abrogation de l'esclavage?

Oui bien sûr, ils ont aboli la première sorte d'esclavage qui a existé en Afrique ainsi que dans certaines autres contrées environnantes. L'Islam, quant à lui, avait aboli l'esclavage douze siècles plus tôt. Mais la troisième sorte d'esclavage que l'Islam avait aboli à l'époque a-t-elle été abolie par ces états modernes? Les centaines de millions de populations asiatiques, africaines ou autres n'ont-elles pas été exploitées et subies sous leur hégémonie depuis des centaines d'années? N'ont-elles pas été assujetties par eux? Avec la seule différence que l'on ne nomme plus l'esclavage (suppression de toute liberté de faits et gestes) par ce terme et que ce qu'accomplissaient les peuples anciens avec des individus, ils l'accomplissent aujourd'hui avec des populations entières ! Bien entendu, après la Deuxième Guerre mondiale, ces pays développés ont peu à peu accordé l'indépendance à certaines de leurs colonies qui, selon eux, avaient acquis une maturité politique suffisante. Est-ce que le fait d'offrir la liberté et de rendre indépendant ne signifie-t-il pas que ces hommes modernes se considèrent comme des souverains absolus qui accordent la liberté à leur gré? En étant convaincus que les autres peuples ne sont à leurs yeux que des sauvages ou des sous-développés qui n'ont pas droit à la liberté de choisir et d'agir? Et qu'ils demeureront à jamais sous le joug de leurs maîtres et précurseurs de la

caravane de la civilisation? »... »

Nous savons parfaitement que cette liberté ainsi que cette indépendance ne sont que de nom et de forme, car l’empreinte de la servitude ayant marqué ces hommes – dit – développés ne pourra jamais être effacée même par plus de sept océans.

Concernant le quatrième genre d’esclavage (dans le sens de privation de toute liberté de pensée et d’action pour les prisonniers de guerre et les vaincus), voyons ce qu’il en ait et quel est leur point de vue. La situation survenue après la Deuxième Guerre mondiale en est un bon exemple. Après la défaite de l’ennemi et la remise des armes sans aucune condition, les alliés se précipitèrent, dans les pays ennemis, de s’emparer de toute l’industrie lourde et de tout ce qui leur tombait sous la main. Ils emprisonnèrent et exécutèrent les responsables de ces pays pour le dominer comme bon il leur semblait. Les alliés n’infligèrent pas uniquement tous ces maux (par exemple la division de l’Allemagne) à ceux qui prirent part à cette guerre, puisque les enfants de cette nation ainsi que les nouveau-nés subirent eux aussi les conséquences de cet emprisonnement de masse. Ils n’ont jamais dit que la faute revenait seulement aux aînés et que les plus jeunes n’y étaient pour rien.

Le seul argument dont les alliés disposaient était que la seule façon de protéger leurs intérêts et leurs pays. Ils s’accordaient sur le fait que l’on ne pouvait laisser ainsi l’ennemi, quoiqu’étant vaincu et ayant déposé les armes sans condition. Il n’y a aucune distinction entre les aïeux et les générations futures sauf cas exceptionnel.

Ce raisonnement est courant au sein de toutes les communautés humaines, et c’est en se fondant sur lui que les vainqueurs retiraient – et retirent encore – toute liberté à leurs ennemis vaincus. Il en sera certainement ainsi dans le futur. On ne peut accorder de la liberté à un ennemi mortel, de même qu’on ne peut non plus se permettre de le sous-estimer. Or, si l’on fait cas des principes islamiques, l’on s’apercevra que l’Islam a certes mis en place des règles humanitaires et un comportement tout à fait clément vis-à-vis des prisonniers de guerre. Une différence essentielle existe entre ce qu’ils commettent très injustement par pur machiavélisme, et ce que l’Islam a établi dans le plus grand respect, bonne foi et sincérité.

Formation de l’humanité à partir d’Adam et d’Ève

Question: L’origine de la création de l’Homme représente certes une des principales questions qui préoccupent la classe intellectuelle, tout en suscitant également d’énormes difficultés à la classe religieuse.

Le Saint Coran annonce clairement que l’homme a pour ancêtre Adam, qui a été créé à base d’argile. Toutefois certains anthropologues, à l’issue de longues années de recherche, en sont venus à émettre des hypothèses tout à fait différentes opposées de l’annonce faite par le Saint Coran. Ces chercheurs ont fait connaître leur avis après un travail de longue haleine dans leurs laboratoires sur diverses

variétés d'animaux et les humains; nous espérons que vous pourrez nous éclaircir sur cette question.

Réponse: Le Saint Coran cite que la première génération humaine provient de deux personnes déterminées, Adam et son épouse (Havvâ, Ève dans la Bible). Les versets coraniques paraissent très fermes à ce sujet et même presque catégoriques; ils ne pourraient être mis de côté que par des preuves formelles.

Les opinions émises par les scientifiques à propos de l'apparition du genre humain ne dépassent pas le stade d'une simple hypothèse selon laquelle l'être humain descend de la chèvre, du poisson ou toute autre espèce (cette supposition repose sur des raisonnements scientifiques). La raison qu'ils ont apportée provient du fait que l'humain et son origine supposée sont tous deux créés naturellement et, qu'au point de vue de l'existence et partiel, qui est tout à fait différent d'une transmutation de l'un à l'autre ou d'une évolution de l'un en l'autre comme le prétendent les partisans de la loi de l'évolution.

Il faut savoir qu'en Islam les propos religieux sont prononcés selon la logique naturelle philosophique, alors que les chercheurs des sciences expérimentales emploient généralement des termes, suivant la logique arithmétique logarithmique. Par exemple: le courant électrique dans certaines conditions se transforme en énergie synergique, thermique ou magnétique. Lorsque l'eau atteint cent degrés, sa propriété quantitative se transforme en propriété qualitative et elle s'évapore. Un nombre positif se trouvant par exemple d'un côté de l'équation, s'il se déplace de l'autre côté de celle-ci évoluera en nombre négatif. Qu'ils aient émis l'hypothèse que l'homme existe depuis des millions d'années n'est contradictoire à aucune religion.

De plus, le fait de découvrir des fossiles ou des vestiges archéologiques de plusieurs millions d'années n'est guère une preuve que les humains de cette période étaient semblables à ceux de nos jours. Il est certes possible que le globe terrestre ait subi des étapes successives et que durant chacune d'entre elles, diverses générations soient apparues. Il se peut qu'après un certain temps l'une d'entre elles ait disparu et qu'après plusieurs générations d'autres soient apparues. D'ailleurs dans certaines traditions il est rapporté que la génération actuelle est la huitième des générations humaines sur le globe terrestre.

Différences entre la science et la connaissance (spirituelle) de l'âme

Question: Veuillez nous préciser ce qui diffère entre la science de l'âme (« ilmo–nnafs ») et la connaissance spirituelle de l'âme (m'arifato–nnafs).

Réponse: Habituellement est nommé « ilmo–nnafs » la science s'occupant de discuter sur l'âme, de ses caractéristiques et de tous les éléments s'y rapportant. Tandis que la connaissance spirituelle de l'âme cherche à prendre conscience de la réalité de l'âme au moyen de l'observation. La connaissance de l'âme par la voie scientifique est une « connaissance mentale » alors que par la voie spirituelle, elle est une « connaissance intuitive... »

Objectifs de la connaissance (spirituelle) de l'âme

Question: La connaissance (spirituelle) de l'âme signifierait-elle que l'être humain voit son âme « esprit (rûh) » de manière « abstraite (modjarrad) » par rapport à la matière et son image par une vision concrète? Veuillez nous formuler le dessein de la « connaissance (spirituelle) de l'âme » exprimée dans les versets coraniques et les traditions.

Réponse: « La connaissance spirituelle de l'âme » désigne une connaissance intuitive de l'âme abstraite de toute matière. Et le fait de décrire que l'âme est abstraite à la fois de matière et d'image est une erreur puisqu'elle (l'âme) est sa propre image. La connaissance spirituelle de l'âme est précisément « le Seigneur (rabb) » Lui-même, désigné dans les traditions.

Rapport entre la gnose de l'âme et la connaissance spirituelle du Seigneur

Question: Concernant la célèbre tradition: « **Celui qui se connaît soi-même connaît son Seigneur** » [12](#), Il existe plus d'une douzaine de propos la concernant, selon le livre « Maçâbih al-anvâr » de Seyed Abdullah Chobber. Quelle est donc la relation possible entre la théosophie mystique de l'âme et la connaissance du Seigneur?

Réponse: Cette douzaine de données pour cette tradition n'est en réalité que des explications du sens apparent de cette dernière, on ne peut les considérer comme étant ses sens exacts. Quant au rapport existant entre la théosophie de l'âme et la connaissance du Seigneur, l'on peut dire que l'âme est une entité et l'effet de la Vérité Suprême. Face au Tout Puissant elle n'a plus aucune indépendance et tout ce qu'elle peut posséder provient de Dieu. Ainsi, la perception d'une telle entité sans la Vision divine n'est guère réalisable.

Significations de la connaissance spirituelle et de la rencontre avec le Seigneur

Question: Il existe de nombreuses traditions dans les livres « Oûl Kâfi » et « Baâir-al-daradjât » concernant la création des Saints Imams (paix de Dieu soit sur eux) et de leur état transfiguré. Dans certains d'entre eux, ils sont décrits comme étant les premières créatures de Dieu. D'après d'autres traditions et l'invocation de Djâm'eh, il ressort que ces Immaculés sont cités de Noms de Dieu, Faces de Dieu, Mains de Dieu, Proches de Dieu. Peut-on dire, à partir de ces traditions, que la connaissance spirituelle et la rencontre avec le Tout Puissant sont cette même connaissance spirituelle des Infaillibles (a.s.s.), qui s'exprimaient ainsi: « **Ma connaissance par l'éclat de la sainteté est la connaissance de Dieu** » [13](#)

Comment peut-on faire un rapprochement entre ces différentes traditions et la connaissance spirituelle du Très Haut?

Réponse: L'aspect transfiguré (illuminé) des Imams dénote le stade de leur perfection qui est certes le plus élevé. Les dénominations qui leur ont été données sont des termes profondément monothéistes –

ces propos ne peuvent être plus amplement expliqués par manque de temps-. En résumé, nous pouvons cependant dire, sous le couvert des exposés scientifiques, que ces Imams étaient les meilleurs symboles des Noms et des Attributs divins. Ils possédaient l'autorité suprême entière et représentaient la voie de l'irradiation divine. Une connaissance de ceux-ci revient donc, à connaître Dieu –que Ses Noms soient loués-.

La connaissance spirituelle de l'âme mène à la connaissance spirituelle du Tout Puissant

Question: Comme il écrit dans le livre « Ressâleh liqâyyah » de Mirza Djavâd Âqâ Mâlikî, une réflexion approfondie sur la connaissance spirituelle de l'âme est la clé de la connaissance spirituelle du Très Haut. Sachant que l'âme est abstraite, la pensée est-elle capable ou non d'atteindre à elle seule, les choses abstraites? Pouvez-vous expliquer plus amplement ce cheminement?

Réponse: la pensée peut en effet s'immiscer dans l'abstrait comme elle le fait pour les questions matérielles. En philosophie dans le domaine des êtres immatériels beaucoup de questions abstraites ont pu être résolues. Mais l'objectif de la pensée est ici bien différent de son sens notoire. Il semble que celle-ci, assise dans un endroit retiré, silencieux et calme, se met à observer attentivement son image, les yeux couverts, comme si elle se regardait dans un miroir. Elle éprouve alors de l'aversion pour tout visage lui passant à l'esprit hormis le sien; elle ne voit jamais que sa propre image.

Explication de deux assertions

Question: Dans le livre « Ressâlah liqâyyah », deux éléments sont avancés. Premièrement, une réflexion à propos de la connaissance spirituelle de l'âme, l'honorable auteur écrit: « le contemplateur s'engage parfois dans l'Examen du soit et parfois du monde jusqu'à ce qu'il réalise finalement que le monde qu'il connaît n'est ni plus ni moins que lui-même et que ce monde n'est pas un monde externe. Au contraire, les mondes avec lesquels il est familier sont tous unis en lui. » Quel est le sens de ces paroles et quelle est leur intention?

Deuxièmement il est indiqué: « toute image et vision sont interdite au cœur, la pensée se manifeste alors dans le néant. » Que signifient donc l'interdiction et la pensée dans le néant? Je vous demande de bien vouloir expliquer plus profondément ces propos.

Réponse: Cette phrase arabe signifie que l'homme est une preuve vivante, et qu'il doit se le suggérer afin qu'il sache que ce qu'il appréhende sur lui-même et le monde environnant provient de son for intérieur. Il l'acquiert et ne le découvre pas par le monde lui étant extérieur. L'interdiction des images visionnaires signifie en réalité de l'aversion vis-à-vis de celles-ci et réserve le regard du cœur sur sa propre image. Quant à la pensée dans le néant, elle concerne sa propre image qui n'est qu'illusoire et en réalité que néant.

Atteindre la connaissance de son ou de son âme

Question: Les personnes n'étant pas chiites et n'appartenant pas à la religion musulmane, peuvent-elles atteindre le stade de « connaissance de leur for intérieur (khod chenâssî) » par leurs actes de dévotion et leur ascèse? Celui qui connaît parfaitement sa propre entité connaît de la même manière Dieu; il peut donc percevoir et atteindre l'objectif de la sainte religion musulmane qui n'est autre que l'Unité divine. Est-il possible que ce dernier arrive à ce but en dehors des chemins tracés par les règles islamiques?

Réponse: Certains savants versés dans les sciences religieuses acceptent cette possibilité; alors qu'apparemment les documents originaux du Livre et de la tradition n'approuvent guère cette hypothèse. Sauf dans le cas d'une personne assidue, mais ignorante des préliminaires religieux.

Qu'entend-on dire par le rappel de Dieu?

Question: Quelle est la signification « du rappel de Dieu » que l'on retrouve dans les versets coraniques? Le souvenir de Dieu est-il celui des élus de Dieu et le rappel des bienfaits du Très Haut ou non? Expliquez-nous ce que veut dire « évocation de Dieu ».

Réponse: Le sens de se rappeler est évident et le rappel de Dieu est en tout premier lieu, de se souvenir de Lui, dans tout acte et de l'accomplir ou y renoncer de la manière que désire le Tout Puissant. Ce rappel est plus intense lorsqu'on se voit constamment en Sa présence; le stade supérieur étant de voir le Très Haut face à soi, de façon à ce que cela convienne au Très Saint Seuil divin

Celui qui est dépourvu d'une chose ne peut en devenir le donateur

Question: si la règle « tout ce qui est dépourvu d'un élément ne peut en être le donateur » est générale et sans exception; comment le Créateur a-t-il fait don d'une « nature corporelle (djesmîyat) » alors qu'il en est Exempt (Pur) (monazzah)?

Réponse: Cette règle est certes philosophique et n'accepte aucune exception. Selon cette dernière toute cause doit être en possession de l'effet qu'il a créé. Et comme il a été stipulé dans la discussion concernant la « création (Dja'ala) », l'empreinte de la cause sur l'effet ne porte que sur l'existence de ce dernier et la nature de l'effet, elle n'a en fait aucune relation avec la cause. Par conséquent la cause apporte une maturité à l'effet qui est une perfection existentielle; mais sa quiddité n'est guère la cause qu'il possède ni l'œuvre de celle-ci (sa cause). Ce qu'offre Dieu – que soit loué Son Nom – aux corps est l'existence de Ses perfections existentielles. Le corps signifie quiddité; or Dieu ne possède ni quiddité ni ne la crée.

L'univers en évolution et transformation

Question: Pour l'Islam le monde est-il en pleine évolution?

Réponse: l'existence d'une évolution du monde visible ne peut être réfutée et le Saint Coran démontre parfaitement dans ces versets, cette transformation des différents éléments le constituant:

مَا خَلَقْنَا السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ وَمَا بَيْنَهُمَا إِلَّا بِالْحَقِّ وَأَجَلٍ مُّسَمًّى

« **Nous n'avons créé les cieux et la terre et ce qui est entre eux qu'en toute vérité et (pour) un terme fixé...** » [14](#)

Nombreux sont les versets coraniques sur ce thème, généralement ils expriment que chaque phénomène de la réalité universelle a une œuvre à accomplir et suit un objectif qui n'est autre que sa perfection. Il possède aussi un terme ainsi qu'une échéance; lorsqu'ils surviennent, sa constitution s'en trouve dissoute et décomposée en ses éléments fondamentaux. Composé, il se dirige alors vers le néant.

Les règles immuables

Question: les changements survenant dans l'Univers sont-ils conformes à des principes déterminés et invariables? Ou deviennent-ils également impliqués aux lois elles-mêmes?

Réponse: Selon le Saint Coran, l'Ordre qui gouverne l'Univers et les règles que suivent les éléments de la création; sont « le procédé (ravech) et la coutume (sunnah) » divine. La « coutume » divine est bien entendu uniforme et invariable et les lois appliquées en son sein n'acceptent aucune exception.

فَهَلْ يَنْظُرُونَ إِلَّا سُنَّتَ الْأَوَّلِينَ ۚ فَلَنْ تَجِدَ لِسُنَّتِ اللَّهِ تَبْدِيلًا ۚ وَلَنْ تَجِدَ لِسُنَّتِ اللَّهِ تَحْوِيلًا

«... **Or, jamais tu ne trouveras de transformation dans la coutume de Dieu et jamais tu ne trouveras de métamorphose dans la coutume de Dieu.** » [15](#)

إِنَّ رَبِّي عَلَى صِرَاطٍ مُّسْتَقِيمٍ

«... **Mon Seigneur certes est sur un droit chemin.** » [16](#)

Cheminement de l'Univers vers la perfection

Question: Depuis l'apparition de l'univers, le monde a-t-il subi le mouvement de l'évolution? Étant donné que la science nous explique qu'il y a à peu près dix milliards d'années le premier atome, nommé « hydrogène » s'est constitué, et que l'univers était sous forme d'un gaz dispersé. Puis celui-ci devient de plus en plus complexe et condensé jusqu'à ce qu'apparaisse l'organisation des galaxies, les planètes, le système solaire, le globe terrestre et ses quatre phases successives, la vie, son évolution, et enfin l'être humain.

Réponse: le verset coranique cité dans la question précédente est adapté à cette dernière, puisque depuis que le monde existe et tant qu'il existera, il poursuit son objectif par son propre mouvement et un système tout particulier. Tout au long de ce parcours, il cherchait à se parfaire et continue de le faire.

Il faut savoir que l'hypothèse selon laquelle l'univers serait apparu il y a dix milliards d'années n'est pas exempte d'omission, car le temps est un phénomène quantitatif lié au mouvement. Ainsi, chaque mouvement a une période de temps qui lui est particulière. Nous les êtres terrestres avons une période de temps définie qui, elle aussi, est liée au mouvement des astres (24 heures). Étant devenue d'usage courant pour l'humanité, cette unité de mesure sert à calculer des mouvements de faible capacité. Elle sert aussi à mesurer les périodes des différents événements survenus avant ou après une époque bien précise. Ce ne sont en fait que des points de repère pour ces différentes périodes de temps; elles n'ont aucune existence concrète. Par conséquent, mesurer l'âge de l'univers avec une unité de temps apparue avec le mouvement interne et de révolution de la Terre n'est guère exempt de toute erreur.

Les étapes de l'évolution et les nouvelles lois.

Question: Lors de chaque nouvelle étape de l'évolution, de nouvelles lois se rajoutent-elles aussi à celles déjà existantes dans l'univers? Telles les lois chimiques après l'apparition des matières organiques. Ou les lois de l'existence après les premières formes de vie?

Réponse: Bien sûr en fonction de l'apparition de nouveaux événements et phénomènes; de nouvelles règles et lois trouveront leur raison d'être. Mais pas de manière à ce que la « coutume (sunna) » divine se transforme ou accepte une quelconque diversification. Comme l'expriment les versets:

مَا نَنْسَخْ مِنْ آيَةٍ أَوْ نُنسِهَا نَأْتِ بِخَيْرٍ مِنْهَا أَوْ مِثْلَهَا ۗ أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ اللَّهَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ

« **Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable...** » [17](#)

Comme Il le déclare d'ailleurs à propos du développement de l'univers:

وَالسَّمَاءَ بَنَيْنَاهَا بِأَيْدٍ وَإِنَّا لَمُوسِعُونَ

« **Le ciel, nous l'avons construit par Notre Puissance, et Nous l'étendons (constamment) dans l'immensité.** » [18](#)

Facteur d'évolution au sein de l'Univers

Question: La contradiction est-elle un facteur d'évolution pour l'ensemble de l'univers, allant de l'atome à l'être humain?

Réponse: À travers les versets coraniques décrivant la création de l'univers, depuis l'atome à l'homme, l'on peut déduire que les mouvements naturels et innés des éléments sont le facteur de leur évolution:

الَّذِي أَحْسَنَ كُلَّ شَيْءٍ خَلَقَهُ ۖ وَبَدَأَ خَلْقَ الْإِنْسَانِ مِنْ طِينٍ

ثُمَّ جَعَلَ نَسْلَهُ مِنْ سُلَالَةٍ مِنْ مَاءٍ مَهِينٍ

ثُمَّ سَوَّاهُ وَنَفَخَ فِيهِ مِنْ رُوحِهِ ۖ وَجَعَلَ لَكُمُ السَّمْعَ وَالْأَبْصَارَ وَالْأَفْئِدَةَ ۚ قَلِيلًا مَّا تَشْكُرُونَ

« **Qui a créé toute chose le plus parfaitement. Et Il a commencé la création de l'homme à partir de l'argile; puis Il tira sa descendance d'une goutte d'eau vile (le sperme); puis Il lui donna sa forme parfaite et lui insuffla de Son Esprit. Et Il vous a assigné l'ouïe, la vue, le cœur et l'esprit...** » [19](#)

De nombreux autres versets coraniques parlent de l'homme, de divers phénomènes de l'univers et certains renvoient à l'ultime destin de ce mouvement vers le Dieu Tout Puissant et Sa rencontre:

يَا أَيُّهَا الْإِنْسَانُ إِنَّكَ كَادِحٌ إِلَىٰ رَبِّكَ كَدْحًا فَمُلَاقِيهِ

« **Ô homme ! Toi qui t'efforces vers ton Seigneur d'un effort (sans relâche), tu Le rencontreras.** » [20](#)

وَلِلَّهِ مُلْكُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ ۖ وَإِلَى اللَّهِ الْمَصِيرُ

« **La royauté des cieux et de la terre est pour Dieu. Et la destinée est vers Dieu.** » [21](#)

En général, le début de l'apparition de toute chose revient à Dieu et son retour, à la recherche de la perfection, se fait également vers Dieu:

اللَّهُ يَبْدَأُ الْخَلْقَ ثُمَّ يُعِيدُهُ ثُمَّ إِلَيْهِ تُرْجَعُونَ

« Dieu commence la création, ensuite Il la refait; puis vers Lui vous serez ramenés » [22](#)

Les sociétés humaines et le rythme de l'évolution

Question: Les sociétés humaines ont-elles eu un rythme d'évolution constant depuis leur apparition jusqu'à nos jours?

Réponse: Selon les versets cités dans la question précédente, le genre humain a eu un rythme d'évolution permanent en fonction de ses dispositions humaines et en aura encore...

Les principaux facteurs d'évolution des sociétés humaines

Question: Quels sont les facteurs essentiels de l'évolution des sociétés humaines?

Réponse: De l'avis de la religion, l'homme est un être possédant une existence éternelle (il n'est pas anéanti par la mort). Sa félicité perpétuelle, qui est en fait la forme parfaite de son existence, se trouve dans sa foi, ses bonnes actions aboutissant à sa véritable maturité; elle constitue son cheminement permanent pour élever son âme:

إِلَّا الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ وَتَوَّصَوْا بِالْحَقِّ وَتَوَّصَوْا بِالصَّبْرِ

« L'homme est certes, en perdition, sauf ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres... » [23](#)

D'une autre façon, l'on peut dire que l'accès à des convictions est justifié lorsqu'il induit un rapprochement de Dieu le Très Haut, de bonnes actions les conformant et une protection de la foi:

﴿ إِلَيْهِ يَصْعَدُ الْكَلِمُ الطَّيِّبُ وَالْعَمَلُ الصَّالِحُ يَرْفَعُهُ ﴾

«... Vers Lui monte la bonne parole, et Il élève haut la bonne action... » [24](#)

Les progrès de l'humanité dans tous les domaines, entre autres la science

Question: L'évolution de l'humanité a-t-elle porté uniquement sur la science ou tous les autres domaines?

Réponse: D'après la religion la perfection de l'homme est complète dans son être et dans tous les domaines et les particularités de son existence; dans un même temps, elle se retrouve également jointe à la science. Dans les sages versets du Coran, le stade le plus élevé de la perfection humaine y est

décrit de manière très détaillée et le verset le plus descriptif à ce sujet est le suivant:

لَهُمْ مَا يَشَاءُونَ فِيهَا وَلَدَيْنَا مَزِيدٌ

« *Il y aura pour eux tout ce qu'ils voudront. Et auprès de Nous encore davantage* » [25](#)

Les saints versets coraniques apportés au sein de ces discussions suffisent à prouver ces paroles. Cependant l'on peut se reporter au commentaire de ces versets dans le « Tafsir al-Mîzan » pour de plus amples explications à ce propos.

Les preuves de l'existence des entités immatérielles

Question: Quelle est la preuve logique concernant l'existence de corps immatériels autre que la contingence prééminente (imkân achraf)?

Réponse: Il faut se référer sur cette question aux livres ne reconnaissant pas la contingence (possibilité de l'existence) prééminente. On peut également prouver l'existence de l'abstrait (dans le sens d'abstraction de substance et d'action) de différentes manières. Comme si l'on disait que le premier émané (Sâder) doit-être abstrait, puisque les efforts de perfectionnement se feront obligatoirement. S'il possède aussi la capacité de perfectionnement, c'est sous forme matérielle et composée de matière, alors les composants de ce corps auront une priorité d'existence sur le corps lui-même. La matière serait ainsi la forme précédente émanée; ce qui est absurde.

De même par la voie d'abstraction de la forme scientifique, l'immatérialité de l'essence de l'âme a pu être démontrée et par la voie de l'abstraction de l'âme, on peut prouver l'immatérialité totale de la Cause efficiente.

Raison rationnelle de la clôture de la prophétie

Question: Quelle est la cause rationnelle de la clôture de la prophétie?

Réponse: Dans le livre « Argumentation par la logique », il a été démontré que le raisonnement intellectuel d'un jugement partiel et personnel n'aboutit à rien. Ainsi cette prophétie toute particulière ne peut être prouvée par une argumentation rationnelle, contrairement à une prophétie ordinaire. Cependant il nous faut expliquer que la raison de l'institution de la prophétie est certes le perfectionnement du genre humain, dans le but de le guider. La pluralité des lois divines (chari'at) et les différents niveaux de perfectionnement ont pour cause l'évolution progressive du genre humain au cours des âges. Chaque nouvelle loi divine venait, de cette manière à compléter la précédente et l'abroger. Il est certain que de toute façon l'homme n'a pas une évolution indéfinie, plus il se perfectionne, cela est dans son propre intérêt, mais en fin de compte il atteindra un stade stationnaire. Le message garantissant ce stade est le sceau de la prophétie et la loi divine qu'il a apportée restera telle quelle

jusqu'à la fin des temps; elle doit être obligatoirement appliquée. C'est de cette manière que l'on peut argumenter, qu'entre les lois divines il en existe une qui est le sceau de toutes les autres.

Grâce aux citations qui en ont été faites, l'on sait que la loi divine islamique est une loi céleste et véridique et que le Saint Coran en est le Livre céleste. Le Saint Prophète de l'Islam (que le salut de Dieu soit sur lui et ses membres de sa famille) y a été présenté comme étant le Sceau de la prophétie et le Saint Coran le Livre inabrogeable:

﴿ مَا كَانَ مُحَمَّدٌ أَبَا أَحَدٍ مِنْ رِجَالِكُمْ وَلَكِنْ رَسُولَ اللَّهِ وَخَاتَمَ النَّبِيِّينَ ﴾

« ... **Mais le messenger de Dieu et le dernier des Prophètes...** » [26](#)

﴿ وَإِنَّهُ لَكِتَابٌ عَزِيزٌ لَا يَأْتِيهِ الْبَاطِلُ مِنْ بَيْنِ يَدَيْهِ وَلَا مِنْ خَلْفِهِ ﴾ ﴿ تَنْزِيلٌ مِنْ حَكِيمٍ حَمِيدٍ ﴾

« ... **Alors que c'est un Livre puissant (inattaquable); le faux ne l'atteint d'aucune part, ni par le devant ni par-derrière: c'est une révélation émanant d'une Sage, Digne de louanges** » [27](#)

Ces versets expriment bien le sceau de la prophétie du Prophète de l'Islam par rapport aux autres Prophètes ainsi que le sceau de la loi divine islamique vis-à-vis de toutes les lois divines.

Le sceau de la prophétie ne signifie donc pas qu'avec la venue du Prophète de l'Islam, la porte de la prophétie a été refermée et que l'intelligence des gens est devenue parfaite, de manière à ce qu'ils ne nécessitent plus dès lors, de révélation et de préceptes célestes. Ce qui témoignerait de l'inutilité de l'étendue d'une telle législation divine et de l'abondance des préceptes islamiques.

Particularités de l'équité et de l'infailibilité

Question: Quelles sont les différences existantes entre l'équité (idâlat) et l'infailibilité (iṣṣmat) des messagers de Dieu et non pas des anges ne possédant aucune faculté d'irascibilité et de concupiscence?

Réponse: L'équité est une faculté et une disposition permanente (malakah) par laquelle l'être humain s'applique à ne pas commettre les péchés capitaux et à ne pas répéter les mineurs. Il se peut qu'il accomplisse des erreurs sans importances, sans toutefois s'y accoutumer. L'infailibilité quant à elle, est une faculté rendant absolument impossibles les péchés en général, qu'ils soient capitaux ou mineurs. Il ressort des versets coraniques que l'infailibilité fait partie d'une catégorie de connaissances. Soit la reconnaissance de l'indécence du péché, qui ne sera par conséquent jamais émis. Comme une personne sachant qu'une boisson est empoisonnée et mortelle n'en consommera jamais; il est ainsi possible qu'un péché soit commis par une personne équitable, mais non par une étant infailible.

Absence de toute erreur dans la création

Question: L'infaillibilité des Prophètes est certes incontestable et reconnue comme une nécessité de la doctrine chiite. Pourtant les preuves citées ne contiennent pas d'exemples d'erreurs infimes possibles (telle une médisance en famille), on peut alors supposer que l'équité est suffisante. Supposant que toutes les raisons nécessaires sont présentes, face à la singularité de la prophétie, l'annonce des préceptes elle doit être exempte de toute négligence, erreur, de toute autre faute et ne s'en arrête pas là. Quel est par conséquent, le motif de s'obstiner à vouloir prouver ceci? Où se trouve la perversion, dans le fait de déclarer qu'une personne équitable, exempte de toute erreur et ignorance est Prophète?

Réponse: D'après les raisons rationnelles prouvant la prophétie en général, la direction spirituelle de l'humanité s'accomplit par la voie de la révélation céleste et appartient à la fois à la création et à l'évolution. Or dans la genèse, toute erreur et infraction est irrationnelle. Afin que les paroles de la révélation puissent parvenir telles quelles aux gens, depuis son lieu d'émission; le Prophète ne doit commettre aucune erreur et négligence lors de la réception, la saisie, la préservation et enfin dans la transmission de cette révélation au peuple. Ses paroles doivent être infaillibles et ses actes également exempts de toute infraction et tout péché; puisque seuls les actes sincères sont capables de se propager facilement. D'une autre manière l'on peut dire qu'il est franc en paroles et en actes aussi bien avant, qu'après la prophétie et qu'il est pur de tous péchés, mineurs ou capitaux. Ces différents stades concernent en fait, les préceptes; en dehors de ceux-ci, il n'existe pas de péché. De nombreuses discussions seraient certes, nécessaires à ce sujet, pour plus d'explication il est recommandé de se référer au troisième volume du commentaire « Al-Mîzan », le livre « le chiisme dans l'Islam ou » le message de la révélation et la mystérieuse conscience ».

Signification du « plus haut niveau » dans la récitation de la profession de foi (tachahhod)

Question: Selon la définition philosophique, l'homme parfait est celui qui met en pratique la phrase: « **Tout ce qui est possible pour lui provient de possibilités étant communes** ». Tout le monde est d'accord pour affirmer que Mohammad (que le salut de Dieu soit sur lui et les membres de sa sainte famille) est soit une preuve exclusive, soit l'un des humains ayant atteint la perfection. Dans ce cas quel est le sens de l'invocation existante dans la profession de foi **ارفع درجاته** (que soit élevé son rang) ou bien **با علا درجه** (par le plus haut rang)?

Réponse: L'invocation en question, ainsi que les salutations sur le Prophète (salavât) sont sans doute des dons de Dieu et en réalité l'extériorisation de la satisfaction intérieure, faveur que Dieu a accordée au Prophète de l'Islam, Son bien-aimé (habîb).

Nouvelles réponses aux questions précédentes

1- « Nous désirerions une preuve démontrant des faits abstraits aux jeunes refusant l'existence de Dieu

et réfutant les choses surnaturelles. Les raisons apportées précédemment parlent uniquement des preuves secondaires de l'existence Dieu, ne nous convenant absolument pas. »

La question est certes philosophique, aussi existe-t-il plusieurs manières de la démontrer. Nous avons d'ailleurs expliqué précédemment que nous devons prouver l'immatérialité, par le fait qu'elle ne possède pas l'aspect scientifique habituellement pris en considération par différentes propriétés communes à la matière (transformation, temps et lieu). C'est alors que l'immatérialité de l'âme humaine doit être démontrée de par son invariabilité chez l'homme, sa forme scientifique subsistant avec lui. Alors vient le tour de justifier l'immatérialité de la Cause agente de l'âme abstraite, par le fait que la cause doit être plus puissante au point de vue de l'existence que l'effet et qu'un élément matériel est de moindre valeur par rapport à un abstrait.

Les preuves susmentionnées sont absolues et sans alternatives pour confirmer l'Être Nécessaire (Vâdjib el-vodjûd). Mais puisqu'il s'agit de présenter ces propos à des personnes peu informées, il est bon de les simplifier et de les rendre compréhensibles pour la majorité.

2- « Concernant le sceau de la prophétie, les preuves rationnelles que vous avez apportées conviennent, mais les versets coraniques cités ne le prouvent pas. La loi divine (Chari'at) d'abrogation se trouve précisée dans le verset: **يَأْتِيهِ الْبَاطِلُ مِنْ خَلْفِهِ** (Il lui donne le droit à sa suite et non pas **يَأْتِيهِ الْبَاطِلُ** (Il lui offre le faux [ce qui est vain]) ».

Qu'un verset provienne de ce qui est vain (bâtel) signifie qu'un jugement coranique a été abrogé et annulé par l'intermédiaire de la loi divine abrogative. Par conséquent un ordre nul entrant dans le Saint Coran ne sera ni une loi divine abrogative supposée juste ni une considérée fausse.

3-Vous avez expliqué que la législation (tachrî ») signifie transmettre un précepte sans aucune erreur. Cette responsabilité peut être remplie grâce à l'équité de celui qui la propage et l'infailibilité elle, ne lui est plus nécessaire. La genèse est la mise en place des fondements de la loi divine et sa propagation, non pas la détermination de ses détails. Une médisance du Prophète avec sa femme, en secret et peut-être dans l'obscurité de la nuit, ne fera jamais partie de la génération et de la propagation des préceptes.

La génération (takvîn) désigne les différentes étapes de la création et de l'existence concrète. Si l'homme concret dépend de la Volonté créative divine Toute Puissante, son œuvre existentielle possède obligatoirement un objectif existentiel, de même qu'un cheminement déterminé pour ce dernier. Tout cela se rapportera certes, à la génération. Il est donc irrationnel de dire que le fondement de la création est cosmogonique, ainsi que le fondement de la loi divine, mais que la mise en application des préceptes et leur propagation sont établies, contractuelles, mais non cosmogoniques. Cela revient à déclarer que le principe de s'alimenter a été destiné à l'être humain, au point de vue cosmogonique. Mais concernant l'applicabilité de pouvoir s'alimenter et la nourriture, tout n'est qu'illusion et imagination. Ou encore que le fondement des actes et des paroles d'une personne répandant un message est la

propagation de celui-ci, sans que leurs critères ne soient propagandes. Il est même possible que la personne chargée de divulguer le message commette des fautes dans tous ces préceptes et des péchés à la fois mineurs ou capitaux; étant donné que l'équité n'exclut pas la possibilité de commettre une erreur.

D'autre part vous avez écrit dans votre courrier « Une médisance secrète du Prophète avec sa femme n'est ni de la propagande, ni nocif »; cela est certes bien étrange ! La femme du Prophète ne fait-elle donc pas partie de la communauté du Prophète et le message ne doit-il pas lui être divulgué ou bien existe-t-il une distinction entre la femme du Prophète et les aux gens du commun? N'est-ce pas de la propagande que de commettre un péché capital secrètement en présence d'une ou deux personnes et s'il est accompli publiquement; est-ce alors de la divulgation? En résumé, la solvabilité de l'équité chez le Prophète au lieu de l'infaillibilité s'accompagne de l'ordonnance de commettre des péchés capitaux ou mineurs de la part du Prophète, à la fois en parole et en action. Il est alors nécessaire de permettre toute transgression dans la divulgation des préceptes; or ceci n'est guère en accord avec un fondement cosmogonique.

4- le terme « *رفع درجته* » dans la profession de foi explicite une lacune et invoque la perfection. Dieu le Très Haut, a accordé le plus haut degré de la perfection possible au Saint Prophète (Que le salut de Dieu soit sur lui et les membres de sa famille) et L'a déclaré en toute certitude. En tout état de cause, Sa Puissance infinie et illimitée ne s'en trouve aucunement diminuée et s'Il le désire, il peut reprendre ce qu'Il a accordé.

﴿ قُلْ فَمَنْ يَمْلِكُ مِنَ اللَّهِ شَيْئًا إِنْ أَرَادَ أَنْ يُهْلِكَ الْمَسِيحَ ابْنَ مَرْيَمَ وَأُمَّهُ وََمَنْ فِي الْأَرْضِ جَمِيعًا ۚ ﴾

« ... **Dis: « Qui donc détient quelque chose de Dieu (pour l'empêcher), s'il voulait faire périr le Messie, fils de Marie, ainsi que sa mère et tous ceux qui sont sur la terre?... »** [28](#)

Par conséquent, l'invocation est accomplie pour la poursuite de cette grâce (feyz) et la requête d'un bienfait est inévitable et certes, justifiée. Cette demande explicite une déficience qui n'est dans notre propos qu'une indigence et un besoin inné possible, non un manquement pratique.

5- Dans l'attestation de l'autorité (wilâyat) « *على ولي الله* » ('Alî est l' élu de Dieu) » n'est pas un propos excessif, il signifie qu'il est l' élu que Dieu a placé en tant qu'autorité.

Objectif de la traduction de la philosophie grecque

Question: La philosophie grecque (théologie rationnelle [ilahîyât]) a pénétré la société islamique suite à une traduction des livres grecs en arabe, plusieurs siècles après le début de la mission (bethat) du Saint Prophète. Était-ce uniquement dans le but que les musulmans prennent connaissance avec les sciences des autres contrées ou bien était-ce un prétexte afin d'empêcher les gens de s'adresser à la

famille du Messenger de l'Islam?

Réponse: Au deuxième et troisième siècle de l'Hégire, non seulement la théologie rationnelle a été traduite du grec, mais aussi beaucoup d'autres sciences telles que: la logique (mantiq), les sciences naturelles, les mathématiques, la médecine, etc. Aussi bien du grec, du syriaque ou de toute autre langue, en arabe. Par conséquent, contrairement au premier siècle de l'Hégire, comme l'a noté l'histoire, il avait été absolument interdit par les califes de l'époque d'écrire toute autre chose que le Saint Coran – même les traditions et les commentaires–; de très nombreux livres ont été traduits (selon certaines informations près de 200 livres), portant sur les divers domaines de la science pratiquée à cette époque. Apparemment, c'était dans le but de renforcer les fondements de la nation islamique et d'épanouir ses objectifs religieux; comme le Saint Coran insiste beaucoup sur la réflexion et le raisonnement concernant tout de la création et les particularités de l'existence du ciel et de la terre, de l'homme, des animaux, etc. Ainsi les musulmans devront s'intéresser à toutes les sciences.

Dans un même temps, les gouvernements de l'époque se sentaient bien loin des Imams; aussi s'employaient-ils de toutes les façons possibles, à écraser ces guides, empêcher le peuple de les consulter et de profiter de toutes leurs connaissances. Aussi peut-on dire que la traduction de la théologie rationnelle a été exécutée pour clore la maison de la famille du Prophète (que le salut de Dieu soit sur eux).

Sachant cet objectif inadmissible de la part des pouvoirs de l'époque, leur abus de ces traductions et la propagation de la théologie rationnelle; toute discussion théologique rationnelle devient-elle pour nous superflue? Et devons-nous éviter de nous intéresser à ce genre de sujet?

Les textes théologiques sont un ensemble de discussions rationnelles pures qui ont pour résultat de prouver le Créateur et de démontrer la nécessité de l'Existence, Son Unicité et tous Ses autres attributs de perfection, et les concomitants de Son Existence tels que la prophétie et la Résurrection (m'aâd).

Ce sont des questions que l'on nomme « Les fondements de la religion »; ils doivent, en tout premier lieu être prouvés rationnellement afin que les aspects immuables et les arguments détaillés du Livre et de la tradition (sunna) soient assurés. Sinon l'argumentation des aspects immuables du Livre et de la tradition se fait par le Livre et la tradition eux-mêmes, cela est certes une erreur d'argumentation. Des questions portant ainsi sur que les fondements de la religion, tels que l'Existence de Dieu, Son Unicité et Sa Souveraineté ont pénétré le Livre et la tradition. Toutes ont été argumentées par le raisonnement.

Inutilité de la philosophie grecque face aux connaissances islamiques

Question: Retrouve-t-on la philosophie grecque et tout ce qui l'accompagne, dans les textes islamiques et les déclarations des Infaillibles (le salut de Dieu soit sur eux)? Si c'est le cas, où se place alors la nécessité de la philosophie, et si c'est le contraire, il deviendrait évident que la philosophie grecque a complété les connaissances islamiques.

Réponse: Les exposés religieux ainsi que le Livre et la tradition, contiennent toutes les connaissances religieuses et scientifiques possibles, de manière générale ou détaillée. Mais sachant que les discours religieux s'adressent aux gens du monde entier; qu'ils soient savants ou ignorants, citadins ou bédouins, hommes ou femmes, qu'ils aient l'esprit vif ou lent, il faut qu'ils soient prononcés en une langue compréhensible pour tous et que chacun puisse en profiter selon son propre discernement – selon les différences existant entre eux-. Dans ce cas, il ne fait aucun doute que si l'on décide de discuter à ce sujet à un niveau très élevé, ces propos ne pourront être appréhendés que par des esprits très instruits. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de nous efforcer à déchiffrer les résultats obtenus, pour pouvoir en sortir une série de termes et ordonner les sujets en question.

Par conséquent l'existence de questions et de connaissances théologiques rationnelles n'enrichit en rien les textes du Livre et de la tradition, étant donné leur statut scientifique particulier et leur niveau bien supérieur. Pour les autres domaines scientifiques, cela est identique; par exemple la théologie dialectique rationnelle ('ilm-o- kalâm) est une science développée dans le Livre et la tradition; malgré tout on la retrouve séparément et indépendamment de ceux-ci. Ces questions sont traitées abstraitement dans le Livre et la tradition et ne sont nullement enrichies par l'apport d'autres documents.

Dans la question précédente, il a été mentionné: « Si certaines questions théologiques rationnelles n'existent pas dans le Livre et la tradition, il deviendra clair que la philosophie grecque complète les connaissances islamiques ! » Cela signifierait que l'Islam est imparfait et que la philosophie doit supprimer ces lacunes. Ce qui est faux ! Il semblerait qu'à partir des véritables connaissances islamiques, nous ne pouvons même pas résoudre une seule question sans l'aide de la logique (mantiq) alors que dans les textes du Livre et de la tradition, les questions de logique n'ont pas été citées. Sur les problèmes d'ordre secondaire religieux ([prescriptions] Ahkâm), rien ne peut être déduit, sans employer la science étudiant les sources et les principes fondamentaux de la jurisprudence islamique (« ilm Oḡûl), bien que dans les textes du Livre et de la tradition, on ne voit rien de cette science si vaste. La logique (mantiq) est le chemin à emprunter face aux interrogations concernant la connaissance, de même que la science d'Oḡûl l'est pour les questions de jurisprudence. Or le cheminement est tout autre que le perfectionnement.

Apogée de la philosophie à l'époque de Mollâ Sadrâ

Question: Après plusieurs siècles, suite aux efforts intenses des chiïtes, la philosophie atteint son apogée (à l'époque de Mollâ Sadrâ de Chirâz). Peut-on déduire ce que le défunt Mollâ Sadrâ a écrit dans ses « Voyages » et ses livres, des versets et des traditions ou bien ne peut-on que conformer ces versets et traditions sur ses écrits?

Réponse: Dire que la philosophie a atteint son apogée à cette époque signifie que les discours philosophiques se plaçaient alors à un niveau nettement supérieur à celui des époques précédentes, compatible avec la connaissance authentique. Cela ne signifie en aucun cas que le contenu des livres de la sagesse (hikmat) tels que les voyages, poèmes ou autres, est des textes véridiques, des

messages divins et exempts de toutes erreurs. Bien au contraire, il est possible que les livres cités comme justes contiennent des erreurs; ils obéissent de toute façon à l'argumentation et non à la personnalité de ceux qui émettent ces discours.

Relation entre le Saint Coran, les paroles des infallibles (a.s.) et les discours des sages et des philosophes

Question: S'il n'y a aucune différence entre la philosophie et les traditions et versets coraniques. Il n'existe pas non plus d'autre disparité qu'une divergence d'interprétation, puisque ce que le Créateur et les Imams infallibles ont émis en tant qu'interprétation est complet et parfait. Quelle est donc la nécessité des interprétations émises par les philosophes et les sages?

Réponse: Si nous déclarons qu'il n'existe aucune différence entre la philosophie, les versets coraniques et les traditions à part une diversité d'interprétation, c'est dans le sens que la connaissance véridique est constituée par le Livre et la tradition exprimés dans un langage simple et compréhensible. Des connaissances véridiques comparables provenant de discussions rationnelles, sont-elles formulées dans un langage technique et des termes scientifiques spécialisés? La différence existante entre ces deux genres de connaissances est semblable à celle existante entre le langage courant et spécialisé; ne signifiant pas que les exposés religieux sont plus éloquents.

Justification des reproches faits aux philosophes dans les traditions

Question: Qui concernent les traditions émettant des reproches envers les philosophes, tout particulièrement à la fin du monde –citées dans des livres de tradition tels que « Bahâr-al-anvâr » et « hadiqat-al-chi'a »–? Et quelle est leur signification?

Réponse: Il existe en effet, deux ou trois traditions dans certains livres concernant des reproches faits aux philosophes vivants à la fin du monde, elles sont reconnues comme justes et blâment les philosophes, non point la philosophie elle-même. Comme il existe des traditions faisant des reproches aux jurisconsultes des derniers temps, elles blâment les jurisconsultes et non pas la jurisprudence islamique. D'autres traditions elles, blâment les musulmans et ceux qui suivent le Saint Coran à la fin du monde:

« لا يبقى من الاسلام إلا إسمه و لا من القرآن إلا رسمه »

« **Il ne reste de l'Islam que son nom et du Coran que son vestige** » [29](#)

Cette phrase ne blâme en aucune façon l'Islam ou le Saint Coran.

Si ces traditions sont le reflet d'une conjecture particulière existant dans la philosophie; les questions philosophiques sont-elles apportées dans le Livre et la tradition? Un tel reproche est identique à celui

apporté dans le Livre et la tradition, puisque cette question est constituée d'une argumentation libre et indépendante de tout emprunt et obligation. Comment peut-on imaginer qu'une opinion puisse se dresser face à une preuve évidente et l'annuler?!

Méthode d'éducation morale (tahzîb akhlâq)

Question: Sachant qu'à l'époque du Commandeur des croyants (surnom donné à l'Imam 'Alî, premier Imam chiite, successeur du Saint Prophète) (le salut de Dieu soit sur lui), ses partisans (chiites) furent divisés en deux groupes en fonction de leurs agissements sociaux. Les premiers se maintinrent à l'écart de tous les tumultes, agitations sociales et désaccords du moment pour ne se préoccuper que de leur amélioration et de la purification (tahzîb nafs) de leur âme (par exemple Oveïs Qarani, Komeil et bien d'autres). Pour tomber finalement en martyr dans l'escorte de l'Imam, être assassiné par un tiers ou bien décéder d'une mort naturelle.

Le deuxième groupe lui était constitué de personnes, qui contrairement au premier groupe, sont intervenues activement dans ces luttes sociales, comme Mâlek Achtar et bien d'autres.

Ces deux fronts existaient également ces derniers siècles, nous pouvons citer dans la première catégorie le défunt Hâdj Mollâ Hussein 'Alî d'Hamadân et l'élite de ses étudiants. Pour la deuxième le défunt Âqâ cheikh Mohammad Hussein Kâchef-ol-ghétâ et Seyed Charaf-od-dîn Djabal 'Âmelî.

Nous aimerions savoir si l'éducation morale peut se faire au sein de la société où si elle nécessite un mode de vie retiré et solitaire. Quelle est entre elles, la méthode retenue par l'Islam et les Imams? Et quelle est la plus efficace pour mener à bonne fin les objectifs islamiques?

Réponse: Il ressort du Livre et des traditions que l'Islam réclame une connaissance parfaite de Dieu et une servitude sincère; afin que l'homme ne dépende de personne d'autre que Dieu – honoré soit Ses Noms– (aucune appartenance). Dans ce perfectionnement, plus on réussit dans cette voie, plus cela est désirable, peu importe la quantité:

يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ حَقَّ تَقَاتِهِ

« ***Craignez Dieu comme Il doit être craint...*** » [30](#)

فَفِرُّوا إِلَى اللَّهِ ۚ إِنَّي لَكُمْ مِنْهُ نَذِيرٌ مُبِينٌ

« ***Accourez donc vers Dieu. Moi, Je suis pour vous de Sa part, un avertisseur explicite.*** » [31](#)

L'Islam est une religion sociale qui a résilié le mode de vie solitaire des ermites. Ceux qui se préoccupent de purifier leur âme, de parfaire leur foi et leur connaissance de Dieu; doivent atteindre la

perfection au sein de la société, en participant à la vie des autres. Les personnes éduquées et suivaient les Imams aux débuts de l'Islam, selon cette ligne de conduite. Salman connu comme détenteur du dixième rang de la foi, gouvernait dans la ville de Madâ'ih et Ovêis Qarani qui était l'exemple même de la foi et de la perfection, participa à la guerre de Seffîn et tomba en martyr dans l'escorte du Commandeur des croyants.

Circonstance de la création du monde

Question: Étant donné que, l'Existence divine, le Majestueux et le Très Haut, est Illimitée et était Omnipotente bien avant la création de l'univers, comment a-t-Elle donc créé le monde? Est-ce dans Sa Propre Existence, ce qui est impossible? Et si c'est en dehors de Son Existence Sacrée, il est nécessaire qu'Il soit hors de cet univers ou bien qu'Il soit, je me réfugie auprès de Dieu, Semblable aux créatures. Ce qui revient à reprendre l'idée corrompue de « L'unité de l'existence ». Par conséquent, de quelle manière le Seigneur, le Véridique a-t-Il créé le monde sans qu'aucune pression n'atteigne Sa Sainte Existence?

Réponse: Cette question a en fait, été très mal posée ! Concernant la première phrase d'introduction il faut savoir que premièrement, en parlant de la création ni un endroit précis n'a de sens, ni partout. Deuxièmement, le fait que Dieu soit partout s'est étendu en une Existence Illimitée, c'est-à-dire que Dieu a été présumé avec un corps aux dimensions illimitées, qui remplit tout l'espace et n'a laissé de place pour rien d'autre? Alors que l'Existence divine est exempte de toute matière, de tout physique et volume.

On ne peut par conséquent, émettre l'hypothèse qu'Il a un lieu, une durée, ni que Son Existence est extérieure ou intérieure, ni qu'Il pénètre une chose ou qu'Il en sorte d'une autre. Tous ceux-ci ne sont que des rapports et des phénomènes matériels. Toutes les créatures ne sont ainsi ni dans Dieu ni en dehors de Lui et Le Tout Puissant n'est guère non plus semblable aux créatures. Il est le Créateur, les créatures ont été créées par Lui, le Créateur est donc tout autre que la création. La Grandeur divine (Il est Illimité) signifie qu'Il est Immuable et Existant, dans n'importe quelle condition, hypothèse et destinée. Tandis que la Simultanéité (M'aiyat) divine avec la créature a pour sens l'emprise de Sa Science, de Sa Puissance et de Sa Volonté et non un rapprochement de position...

Critères de supériorité de l'Imâmat sur la Prophétie

Question: Quel est l'avantage du statut de l'Imâmat sur la Prophétie et la Mission (d « un messenger), pour que Dieu place en fin de compte Abraham (suite à sa sortie victorieuse de toutes ses épreuves) au rang d'Imam? Et si le statut d'Imam est préférable à celui de Prophète, comment se fait-il que l'excellence ait été accordée à 'Alî ibn Abu Tâlib (les saluts de Dieu soient sur lui) en compagnie des autres musulmans, alors que le Saint Prophète Mohammad (que le salut de Dieu soit sur lui et les membres de sa famille) est excellent? En résumé, veuillez nous fournir les facteurs de supériorité de « l'Imâmat » sur « la Prophétie ».

Réponse: Dieu a déclaré à Abraham:

قَالَ إِنِّي جَاعِلُكَ لِلنَّاسِ إِمَامًا

« ... **Je t'établis pour les gens en tant qu'Imam...** » [32](#)

Lorsque ce dernier était vraisemblablement envoyé et messenger, Prophète inspiré, possédant le Livre et la loi divine. Tout naturellement, en supplément de sa mission et de sa prophétie, il avait la responsabilité de guider, d'inviter et de propager son message. On retrouve ainsi dans de nombreux propos sa qualité d'Imam:

وَجَعَلْنَاهُمْ أَئِمَّةً يَهْدُونَ بِأَمْرِنَا

« ... **Imams qui guidaient sur Notre Ordre...** » [33](#)

et celui qui guide a donc été désigné « Imam ». Il devient ainsi clair que la conduite menée par l'Imam est différente de celle du Prophète. L'accompagnement du Prophète est bien entendu l'invitation et la propagation, et soit disant de montrer la voie à suivre et de conduire les gens sur ce chemin. Par conséquent l'Imam se doit de guider afin de faire parvenir les croyants au résultat désiré. L'Imam a en plus du devoir d'exposer les connaissances spirituelles et les préceptes; la charge de réglementer les actions, de développer le for intérieur des gens et de guider leurs actes vers Dieu pour qu'ils puissent atteindre les sommets et les objectifs recherchés. Les traditions le prouvent parfaitement, lorsqu'elles annoncent la présentation des œuvres et leur présence au moment de la mort, ainsi que la venue des gens avec leurs Imams le jour de la résurrection; la distribution du registre des actes et le recours à leur Imam pour accomplir leurs comptes.

Selon le point de vue chiite, la terre ne sera jamais démunie d'Imam, ainsi même si le Saint Prophète de l'Islam était à la fois envoyé et messenger, il était également imam durant cette période. En conclusion, il était plus éminent que l'Imam 'Alî comme le décrit d'ailleurs l'ensemble de la communauté islamique.

Dieu, Créateur de toutes les créatures

Certains déclarent que toutes les créatures ainsi que l'existence prennent leur origine de l'Existence divine; ainsi tout se trouve de manière générale dans le champ de l'Unicité existentielle de Dieu; nous observons cependant l'existence sous diverses formes; par exemple certaines créatures sont sous forme d'arbres, de pierres, d'humains, etc. Quelle est votre réponse à ce sujet?

Réponse: les preuves apportées pour l'univers de la part de Dieu, présentent l'Univers comme étant l'« acte (f'el) » de Dieu et Le Tout Puissant en tant qu'« Agent (Fâ'il) » de l'univers. Bien entendu il est indispensable que l'acte soit différent de l'Agent, sinon dans le cas contraire il faut que l'objet (Agent)

existe avant sa propre existence (acte), ce qui revient à dire que l'univers est autre que Dieu. Le fait de dire: « ainsi tout est dans le domaine de l'Unicité Existentielle divine... » est par conséquent une erreur.

Les créatures sont-elles uniquement imaginaires et illusoires?

Question: Certaines personnes prétendent que tout ce que nous voyons et supposons être pierres, arbres et humains, ne sont que des illusions. Selon eux, notre existence est également imaginaire. Qu'en pensez-vous?

Réponse: Ceux qui prononcent très sérieusement ces paroles ne font qu'exprimer leur hallucination; comme ils le disent eux-mêmes: « Tout n'est qu'imagination ». Ces propos n'ont en réalité aucune valeur et n'aboutissent à aucun résultat.

Ces personnes sont nommées « Sophistes », elles sont soit atteintes d'une maladie mentale ou soit ont-elles de mauvaises intentions en essayant d'embrouiller les choses. L'être humain sain d'esprit et sans mauvaise intention est certes réaliste et accepte les réalités du monde de l'existence. Celui qui revendique que l'univers est illusoire, s'est lui-même constitué une vie confortable, lorsqu'il a faim il se procure de quoi se nourrir, lorsqu'il a soif de s'abreuver d'une boisson, il ne prétend pas alors que le pain et l'eau ne sont que des hallucinations.

Question: D'autres disent que si l'on suppose que tout ceci n'est pas pure imagination, Dieu a pénétré toute chose ! Quelle est votre réponse?

Réponse: Comme nous l'avons expliqué précédemment, tout ceci est contraire à toute argumentation et ne possède aucune preuve logique.

Quelle est l'Essence innée de Dieu?

Question: Certaines personnes expliquent que nous avons abouti à la conclusion que l'Essence innée divine n'est autre que nous-mêmes. Elles déclarent que la phrase: « Dieu nous a amené de l'arcane du néant sur la scène de l'existence » ne possède aucune signification et rationalité. Il est en fait l'Existence même. Il n'y a guère d'autre possibilité, bien que l'apparence des choses nous semble diversifiée et variable. Merci de répondre à cette interrogation.

Réponse: Ce discours reste certes sans aucun argument et n'est qu'une simple prétention ne pouvant être démontrée. Quel que soit l'entendement qu'ont ses messieurs, cette opinion est pour eux un argument valable, mais pas pour les autres. Or, une présomption sans preuve n'a aucune valeur.

Discussion mystique autour du verset: « Il est Le Premier et Le Dernier »

Question: Les mystiques (Soufis) disent que le verset de la Sourate coranique « Le fer »:

هُوَ الْأَوَّلُ وَالْآخِرُ

« **C'Est Lui le Premier et le Dernier.** » [34](#)

est destiné à L'Imam 'Alî (les saluts de Dieu soient sur lui), comme le cite le défunt et érudit Madjlési dans le huitième volume de la série « Bihâr ». Or ceci élargit encore plus le champ des erreurs pouvant être commises sur le sujet; puisque si l'on dément cette prétention, on rejette par la même occasion les propos de cette éminente personnalité religieuse. En effet, dans le Saint Coran, de très nombreux versets énoncent des qualités se référant à Dieu; par exemple:

... فَهُوَ يَهْدِينِ

« ... **Et c'est Lui qui me guide.** » [35](#)

... فَهُوَ يَشْفِينِ

« ... **Et c'est Lui qui me guérit.** » [36](#)

وَهُوَ الَّذِي فِي السَّمَاءِ إِلَهٌ وَفِي الْأَرْضِ إِلَهٌ ۚ وَهُوَ الْحَكِيمُ الْعَلِيمُ

« **C'est Lui qui est Dieu dans le ciel et Dieu sur terre; et c'est Lui le Sage, l'Omniscient !** » [37](#)

... وَأَنَّ اللَّهَ هُوَ الْعَلِيُّ الْكَبِيرُ

« ... **C'est Lui qui est le Très-Haut, le Grand.** » [38](#)

....الْحَيِّ الَّذِي لَا يَمُوتُ

« ... **Le Vivant qui ne meurt jamais...** » [39](#)

Il existe de nombreux qualificatifs de la sorte au sein du Coran, comment peut-on savoir s'ils ne concernent pas 'Alî (saluts de Dieu sur lui), bien que le style des versets montre qu'ils se réfèrent à Dieu?

Réponse: D'après les traditions il est annoncé que l'Imam 'Alî (la paix de Dieu soit sur lui) est le premier et le dernier. Dans certaines d'entre elles, il est précisé que cela signifie que l'Imam 'Alî a été la première personne ayant la foi en la prophétie de Mohammad (que la paix de Dieu soit sur lui et les

saints membres de sa famille) et la dernière qui s'en sépara. Lors du décès du Saint Prophète, c'est l'Imam 'Alî qui le déposa dans sa tombe, puis en sortit.

Le style apparent du début de la Sourate « Le fer » indique que « premier » désigne Celui dont l'existence n'est guère précédée par le néant. Le terme « dernier » lui signifie que Son existence n'est guère rattachée au néant. Comme le dit le verset suivant, ces mots révèlent précisément Dieu:

وَأَنَّ إِلَىٰ رَبِّكَ الْمُنْتَهَىٰ

« *Et tout aboutit, en vérité, vers ton Seigneur* » [40](#)

Causalité nécessaire relative aux possibilités

Cher Professeur et érudit Tabâtabâï, à propos de la discussion philosophique se trouvant dans le quinzième volume du commentaire « Al-Mîzan » (pages 149 et 150), une interrogation a traversé mon esprit, à laquelle je désirerais que vous répondiez:

Question: Comment peut-on supposer que le Très Haut soit « Partie de la Cause ((جزء العلة)", alors que le Saint Coran déclare:

لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ ﴿٤١﴾

« *Aucune chose ne Lui est semblable...* » [41](#)

Réponse: Que la paix soit sur vous, la Miséricorde divine ainsi que Sa bénédiction soient sur vous. Concernant votre question, il existe deux points de vue différents, portants sur la Causalité Nécessaire du Très-Haut face aux possibilités. Dans le premier le Nécessaire Très-Haut fait Partie de la Cause Entière (« illat tâmma) et selon l'exigence de la deuxième opinion, Il est déterminé Cause Entière.

Contrairement à ce que l'on peut supposer, ces deux modes de pensée n'ont entre eux aucune contradiction ou opposition, loin de là, puisque le deuxième est encore plus complet et précis que le premier.

L'homme découvre au premier abord –de par son indispensable perception– qu'il existe une diversité et une multiplicité de créatures possibles. Puis c'est au sein des unités de ces multitudes d'alternatives existentielles qu'il peut comprendre le fondement de la loi générale de la cause et effet. Selon elle, toute créature possible nécessite une cause, et sa cause, demande-t-elle aussi dans la mesure du possible, une autre cause, jusqu'à atteindre une cause qui soit innée et une existence nécessaire, n'ayant nullement besoin d'une cause quelconque. Puisque toutes les causes éventuelles sans (comme la première proposition) ou avec intermédiaires (selon les autres probabilités) sont un de ses effets; bien

que ce soit dans le sens d'une cause proche (« illat qarîb) et directe ('illat mobâchir) qui fait partie de la Cause Entière et de la Cause Efficiente ('illat Fâ'ilî.)

Cela constitue l'opinion primordiale, alors que dans la seconde, c'est au moyen des intermédiaires de la causalité et de l'alternative existentielle régulant les probabilités que l'on parvient à la conclusion que l'ensemble des probabilités forme une unité intelligible; dont le Nécessaire Tout Puissant en est la Cause Entière. L'initiation de chacune de ces probabilités revient en fait à les initier toutes, comme il a été expliqué dans le commentaire.

Bien entendu le deuxième point de vue est basé sur le premier; car l'hypothèse de fausseté du premier raisonnement implique la fausseté du raisonnement de la loi de cause et effet. Ce qui empêcherait alors de démontrer l'existence d'un Créateur (Celui qui fait: çân'i). Le fait de considérer le Nécessaire Très Haut comme Partie de la Cause n'est guère opposé au saint verset « ... **aucune chose ne Lui est semblable.** » [42](#)

En effet, la véracité des cause et effet, à l'exception du Nécessaire Très-Haut, n'élabore guère les causes probables en de nécessaires similaires, dont la causalité doit être innée et indépendante; dans la mesure où c'est dans le sens d'un intermédiaire favorable imitant le Nécessaire Très-Haut. Ainsi la véracité des autres attributs de perfection tels que Vivant, Savant, Puissant, Celui qui entend, Voyant et autre, pour un autre que le Nécessaire, n'impliquent aucune association (chirk). En réalité, les qualités de perfection dans le possible existent par imitation et effusion du nécessaire, et ne sont guère indépendantes, alors qu'à l'opposé le Nécessaire Très-Haut est totalement indépendant par essence et ne nécessite nul autre, concernant Ses attributs de perfection.

Et les propos précédents ne sont nullement en contradiction avec le verset suivant:

...هَلْ مِنْ خَالِقٍ غَيْرُ اللَّهِ

«... **Existe-t-il en dehors d'Allah, un Créateur...** » [43](#)

Dans ce verset le terme Créateur signifie un Créateur indépendant de toute puissance créatrice, ne nécessitant rien en dehors de Lui-même pour l'attribution de Sa Puissance Créatrice. En effet les saints versets coraniques justifient d'autres créateurs que Dieu – loué soit Son Nom–:

فَتَبَارَكَ اللَّهُ أَحْسَنُ الْخَالِقِينَ

«... **Béni soit Dieu, le Meilleur des créateurs.** » [44](#)

وَإِذْ تَخْلُقُ مِنَ الطِّينِ كَهَيْئَةِ الطَّيْرِ بِإِذْنِي فَتَنْفُخُ فِيهَا فَتَكُونُ طَيْرًا بِإِذْنِي

«... Et tu créais de l'argile comme une forme d'oiseau par Ma permission; puis tu soufflais dedans, alors par Ma permission, elle devenait oiseau... » [45](#)

Ainsi que d'autres versets du même style. Le Saint Coran confirme également dans de très nombreux versets, la loi de la causalité générale, par exemple:

وَبَدَأَ خَلْقَ الْإِنْسَانِ مِنْ طِينٍ

ثُمَّ جَعَلَ نَسْلَهُ مِنْ سُلَالَةٍ مِنْ مَاءٍ مَهِينٍ

«... Et Il a commencé la création de l'homme à partir d'argile. Puis Il établit sa descendance à partir d'une goutte d'eau vile. » [46](#)

﴿ خَلَقَكُمْ مِنْ نَفْسٍ وَاحِدَةٍ وَخَلَقَ مِنْهَا زَوْجَهَا وَبَثَّ مِنْهُمَا رِجَالًا كَثِيرًا وَنِسَاءً ﴾

« Qui vous a créés d'une seule âme, et a créé de celle-ci son conjoint. Et par eux deux, Il a disséminé beaucoup d'hommes et de femmes... » [47](#)

Ces versets sont une attestation matérielle et un rejet de la causalité provenant purement des probabilités. Ainsi que sa restriction du Nécessaire Très-Haut attribuée aux Acharites (groupe apparu sous la conduite de Aboul Hassan Ach'arî, entre la fin du troisième siècle et le début du quatrième siècle de l'Hégire), qui ne peut être en réalité prouvée par aucun moyen existant.

Apparition de la matière précédée du néant temporel

Question: Pour quelles raisons peut-on renier la préexistence essentielle (azalliyat zâtî) et la pré-éternité essentielle (qidm zâtî) de la matière?

Réponse: La préexistence et la pré-éternité essentielles sont des termes employés, lorsque l'essence d'une chose est l'existence même. Un tel élément ne peut absolument pas accéder au néant. Par conséquent celui-ci ne subit aucune transformation dans son essence, ses qualités et son état, ce qui n'est bien évidemment pas le cas de la matière. Mais apparemment, le sens de la préexistence et de la pré-éternité essentielle dans cette question sont en fait la pré-éternité temporelle. Elle revient à poser l'interrogation: lors de l'apparition de la matière (atome), cette dernière était-elle oui ou non précédée du néant temporel?

La réponse est affirmative, puisque d'après le point de vue des sciences matérielles, l'atome est capable de se transformer en énergie et vice et versa. Chaque atome est constitué d'un ensemble condensé de particules d'énergie; chacun apparaît et est forcément précédé du néant. On doit donc supposer

l'existence d'un élément commun entre l'atome et l'énergie, qui doit avoir l'unique propriété d'accepter une forme et capable de passer à l'acte (f'eliyat). Par conséquent, l'on ne peut pas dire que celui qui donne la capacité de passer à l'acte (Agent de forme et de capacité pour passer à l'acte) est un élément donné. C'est en réalité un phénomène bien au-delà de la matière; et c'est sous le couvert de la capacité de passer à l'acte que cette dernière accède à cette capacité de passer à l'acte et de se réaliser. L'Univers manifeste de l'existence est donc le fait d'un Agent Éternel, Immuable, Surpassant l'univers, qui n'est autre que Dieu, Loué soit Son Nom.

Pourquoi l'oppression existe-t-elle?

Question: Dans le monde où nous vivons, l'oppression a envahi toutes les contrées. Les hommes ainsi les animaux s'attaquent aux opprimés comme ils le peuvent ou bien même certains se retrouvent victimes alors qu'il n'existe pas d'opresseurs. Par exemple un enfant malade, un animal innocent se retrouve chasser par un autre plus puissant que lui et fini entre ses crocs dans les pires conditions. Pourquoi cette injustice?

Réponse: En introduction et avant de rentrer dans cette discussion, il est nécessaire de prêter notre attention sur le fait que l'ordre de la création est basé sur le principe de causalité et causéité. Le monde matériel est dirigé par des principes cosmogoniques ne permettant aucune exception et non pas selon des sentiments. La caractéristique du feu par exemple, est de brûler que ce soit la robe du Prophète ou l'habit du tyran. Les animaux féroces et les rapaces sont carnivores, s'ils ne consomment pas de viande ce sera eux qui disparaîtront. Ce droit de chasse leur a été donné, ainsi que des capacités corporelles appropriées lors de leur création, ils n'ont guère de responsabilité à ce sujet; l'être humain consomme lui aussi de la viande et n'en ressent aucun remords.

D'après ces explications nous pouvons en déduire qu'en dehors de la société humaine, il n'existe aucune tyrannie, dans le sens d'empiéter sur le droit d'autrui ou de discrimination dans l'application des lois. Il ne faut pas considérer comme persécution, les difficultés que nous observons dans les divers événements pouvant survenir; ce sont en fait des « maux » qui par rapport à la cause de leur manifestation, ne sont que « bienfaits ». La relation entre mauvaise action et cause elle, prend en considération l'exigence existentielle de la vérité même de l'acte. La maladie d'un enfant de six mois n'est guère une injustice, mais un mal et une privation survenant sous l'effet de conditions favorisant la maladie. Le spectacle déplaisant d'un chat tombant dans les crocs d'un chien est certes douloureux, mais non une cruauté, le chat possède lui-même le même instinct vis-à-vis de la souris et n'hésite pas à l'attraper de ses griffes; cela lui semble tout à fait licite.

En effet, le genre humain accomplit ses activités vitales correspondant à ses désirs intérieurs, en se fondant sur ses sentiments et en employant sa volonté, puisqu'il a d'innombrables besoins très diversifiés. Il ne peut vivre seul et a choisi par nécessité le mode de vie en société. Pour cela il a donc accepté une série de règlements nécessairement applicables afin de consolider la société dans laquelle il subsiste. Ces derniers protègent les intérêts de chacun de ses membres en fonction de son poids

social et lui fixent des droits devant être respectés. Leur maintien se fait grâce à ces réglementations qui doivent être obligatoirement appliquées; toutes usurpation et annulation de ces dernières sont interdites. Cette atteinte du droit d'autrui est nommée oppression; elle est considérée comme un délit et a pour conséquence qu'une personne se permette sans en avoir le droit de violer le droit dû à une autre.

Il est maintenant devenu évident que l'injustice n'est guère justifiable pour tout milieu extérieur à la société humaine et que l'on ne doit permettre à quiconque d'empiéter sur le droit d'autrui. Les malencontreuses conséquences des causes cosmogoniques que leur ont ainsi attribuées Dieu et la Création sont des maux et non des injustices. L'homme soustrayant le moindre droit en défendant un droit beaucoup plus important, commet par conséquent, un mal et non une injustice. La condamnation d'un tyran à une peine équivalente à l'injustice qu'il a commise est pour cette même raison un mal et non une injustice.

﴿ فَمَنْ اَعْتَدَىٰ عَلَيْكُمْ فَاعْتَدُوا عَلَيْهِ بِمِثْلِ مَا اَعْتَدَىٰ عَلَيْكُمْ ﴾

«... Donc quiconque est hostile envers vous, soyez hostile envers lui de manière équivalente à ce qu'il l'ait été à votre égard... » [48](#)

Il en est de la sorte pour les divers malheurs et désagréments attribués à Dieu Tout Puissant. Vous vous êtes également interrogé sur le fait que certains prétendent que, lorsqu'un petit animal est dévoré par un plus puissant, celui-ci suit l'évolution (c'est-à-dire que la chair du plus faible s'est rajoutée à celle du plus fort et le parachève donc). Quelle transformation produira donc, la chair d'un chat intégrant celle d'un chien?

Ces propos constituent une opinion philosophique à la fois correcte et dérivée de la théorie du « mouvement intrasubstantiel (harikat djohari) »; mais ils sont très techniques et d'une telle amplitude, qu'il n'est guère possible de les exposer en quelques lignes.

Vous avez également écrit: « Certains déclarent que le Détenteur de toute chose est Dieu et toutes les possessions Lui reviennent; Lui-même Le sait et moi aussi je ressens qu'Il le sait. Cependant, ici, la question est de savoir pourquoi le Saint Coran déclare expressément que Dieu n'opprime jamais. »

Pour expliquer correctement ceci, il faut reconnaître que tout ce qui existe au sein du monde de la création et toute perfection présumée, sont la propriété légitime et entière de Dieu le Créateur. Du moindre détail à la plénitude, tout est don et munificence; sans qu'aucune créature n'ait le mérite d'un droit de la part de Dieu, de manière à ce que le Très Haut soit obligé d'en faire le présent. On ne peut supposer, de la même manière, une cause ayant une quelconque influence sur Dieu le Tout Puissant, l'obligeant à un acte ou le Lui interdisant. Pour tout droit présumé, le véritable Créateur qui établit (Djâ'il) ou Détenteur est Dieu. Tout malheur ou désagrément survenant dans ces conditions, de la part du Très-Haut, est Son plein droit, alors que Ses créatures n'ont aucun droit sur Lui:

وَيَفْعَلُ اللَّهُ مَا يَشَاءُ

«... **Et Dieu fait ce qu'Il veut...** » [49](#)

Cela ne sera donc pas fondamentalement une tyrannie, ni une oppression, ni un blâme de la part de Dieu. Toutefois, les dons et la Générosité divine sont une miséricorde qu'Il envoie; tandis que les difficultés et les malheurs sont dus à l'absence de tout don de miséricorde et sa restriction. Le Saint Coran le dit de cette manière:

﴿ مَا يَفْتَحُ اللَّهُ لِلنَّاسِ مِنْ رَحْمَةٍ فَلَا مُمْسِكَ لَهَا ﴾ ٤٩ وَمَا يُمْسِكُ فَلَا مُرْسِلَ لَهُ مِنْ بَعْدِهِ

« **Ce que Dieu offre en miséricorde aux gens, nul ne peut s'en saisir. Et ce qu'Il saisit, nul ne peut en être le transmetteur après Lui.** » [50](#)

Bien entendu, lorsqu'Il accorde un droit à quelqu'un, l'annulation de ce droit sans permission, est une injustice; or Dieu en est exempt. De même, lorsqu'Il promet à l'homme, le but de l'existence et de la création, le Paradis et le rend compétent pour atteindre la félicité; s'Il l'accable sans raison du châtement éternel, cela est certes une oppression alors que Dieu en est exempt. C'est l'homme qui au contraire, désobéit et se jette pour toujours dans les tourments de l'Enfer:

إِنَّ اللَّهَ لَا يَظْلِمُ النَّاسَ شَيْئًا وَلَكِنَّ النَّاسَ أَنْفُسُهُمْ يَظْلِمُونَ

« **En vérité, Dieu n'opprime pas les gens en quoi que ce soit; mais ce sont les gens qui s'oppriment eux-mêmes** » [51](#)

فَالْيَوْمَ لَا تَظْلِمُ نَفْسٌ شَيْئًا وَلَا تُجْزَوْنَ إِلَّا مَا كُنْتُمْ تَعْمَلُونَ

« **Et ce jour-là, aucune âme ne sera opprimée en quoi que ce soit. Et vous ne serez rétribué que pour ce que vous aurez accompli** » [52](#)

Dans la question suivante, ils prétendent que l'opprimé est lui-même fautif; quelle faute peut bien commettre un enfant de six mois? Si ses parents sont coupables, pourquoi doit-il être puni? Si le jour du jugement chacun est rétribué, pour le pigeon qui aura été tué, y aura-t-il une compensation?

Attribuer la faute à un enfant ou à son père n'est guère une raison pouvant être prise en considération, même si nous pouvons lire dans le verset suivant: « **Que la crainte saisisse ceux qui laisseraient après eux une descendance faible et qui seraient inquiets à leur sujet...** » [53](#)

Parfois, en effet l'injustice commise par l'homme retombe sur sa descendance et se manifeste sur elle.

Mais dans ce cas, les difficultés survenant pour un enfant sont la conséquence de l'injustice de son père et non une réparation des faits de ce dernier.

Concernant la rétribution des animaux maltraités le jour du jugement, le Saint Coran explique qu'il y aura également un rassemblement dernier (hachr) pour les animaux:

وَمَا مِنْ دَابَّةٍ فِي الْأَرْضِ وَلَا طَائِرٍ يَطِيرُ بِجَنَاحَيْهِ إِلَّا أُمَمٌ أَمْثَلُكُمْ ۚ مَا فَرَّطْنَا فِي الْكِتَابِ مِنْ شَيْءٍ ۚ ثُمَّ إِلَىٰ رَبِّهِمْ يُحْشَرُونَ

« Nul animal à pas lent sur terre, nul oiseau volant de ses ailes, qui ne soit comme vous en communauté. Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre. Puis c'est vers leur Seigneur qu'ils seront rassemblés » [54](#)

Mais nous ne possédons pas plus de précisions à propos de ce rassemblement; dans certaines traditions, il est cité que le jour de la rétribution, Dieu usera de représailles envers les animaux à cornes pour ceux qui n'en possédaient pas. D'après le Saint Coran et la tradition, nous pouvons déduire de manière générale qu'au sein du monde de la création et l'ordre y régnant, aucun événement ne survient sans bien-fondé apparent ou non.

Plus loin vous avez noté que votre problème porte essentiellement sur les points suivants:

- 1- L'oppression existe dans le monde entier et n'est guère, la plupart du temps réprimée.
- 2- S'il n'en était pas non plus ainsi dans l'au-delà et qu'il n'y a pas le jour du jugement, de rétribution pour les animaux opprimés. Pourquoi l'oppression existe-t-elle donc, alors qu'elle a depuis toujours été considérée comme une erreur?

Concernant le premier point, ce que vous avez nommé tyrannie, ne sont en fait pour la majorité que des maux, les représailles existent certes pour contrer les injustices et non les afflictions subies. Quant aux personnes malfaisantes; il existe divers moyens et compromis pouvant être employés à leur rencontre. Dans l'ordre de la création, en général ou en particulier, lorsque survient une véritable injustice ou l'usurpation d'un droit, des châtements ont été prévus. S'ils n'ont pu être appliqués dans ce monde, ils le seront dans l'autre comme Dieu l'a promis expressément:

إِنَّ اللَّهَ لَا يُخْلِفُ الْمِيعَادَ

« Dieu ne manque pas à Sa promesse. » [55](#)

À propos des animaux opprimés, nous pouvons dire que Dieu, loué soit Son Nom, a nommé l'au-delà [56](#) (jour du jugement) et jour de la rétribution. Il a notamment cité le rassemblement dernier des

animaux, rendant indispensable une rétribution; mais Il ne nous a pas précisé comment il émettra son jugement à ce sujet. La seule chose que nous savons est:

لَا ظُلْمَ الْيَوْمَ

« **Ce jour-là pas d'injustice...** » [57](#)

La personnalité humaine et le jour de la Résurrection

Question: Au point de vue scientifique, il ne fait aucun doute qu'après la mort et l'ensevelissement, le corps humain est peu à peu converti en azote et nitrates, alors qu'une autre partie est absorbée par la terre même. Ces matériaux après semence sont assimilés aux produits de culture, pour être ensuite consommés par les humains. Ces nourritures permettront leur développement et la formation de nouvelles cellules humaines.

Lors de la résurrection humaine, comment la perte en matière fondamentale des premières générations humaines sera-t-elle compensée? S'ils sont parachevés grâce à ces matières premières, les humains des générations postérieures souffriront-ils alors de lacunes? Et si au contraire, le corps des premiers êtres humains n'est pas comblé par celles-ci, ils resteront alors défectueux !

Réponse: Grâce aux recherches scientifiques, il a été démontré que les différents organes du corps humain sont soumis à des transformations et évolutions tout au long de leur existence. Les cellules se renouvèlent régulièrement des pieds à la tête; alors que, durant cette période de temps, la personne humaine ne se transforme en aucune façon et reste la même. Les changements survenant dans les organes n'interviennent absolument pas sur sa propre personnalité.

Nous pouvons dire beaucoup plus clairement, que chacun d'entre nous ayant atteint l'âge de 50-60 ans, reconnaissons parfaitement que nous sommes cette unique et même personne qui a été un jour enfant, jeune, adulte, et actuellement en train de devenir âgée. Cette vérité, interprétée par le terme « moi », que nous nommons, « âme », est certes invariable et immuable. Toute faute ou tout crime commis par une personne dans sa jeunesse auront pour conséquence la perpétuation d'une punition dans sa vieillesse.

D'après ce point de vue, la personnalité humaine est relative à son âme et non son corps; la perte d'une partie de ses éléments constitutifs et supposés dépendants de cette âme ne la transforme nullement. Si le jour de la résurrection les âmes humaines retrouvent une appartenance à leur corps ayant subi des transformations organiques, ayant été dégradé ou ayant des déficiences, ou bien étant complété par l'ajout d'autres organes, le corps humain sera identique à celui du monde matériel, et l'homme possédera exactement la personnalité humaine qu'il possédait dans ce monde.

- [2.](#) – Coran, sourate 33 (Les coalisés), verset 40.
- [3.](#) – Coran, Sourate 6 (Les bestiaux), verset 19.
- [4.](#) – Coran, Sourate 41 (Les versets détaillés), verset 41–42.
- [5.](#) – Coran, Sourate 16 (Les abeilles), verset 89.
- [6.](#) – Coran, Sourate 5 (La table servie), verset 48.
- [7.](#) – Coran, Sourate 42 (La consultation), verset 13.
- [8.](#) – Sodûq, tohid, 29, 31.
- [9.](#) – Coran, Sourate 43 (L'ornement), verset 86.
- [10.](#) – Coran, Sourate 78 (La nouvelle), verset 38.
- [11.](#) – Coran, Sourate 9 (Le repentir), verset 106.
- [12.](#) – Miçbâh–al–charîéah: 13.
- [13.](#) – Bahâr–al–anvâr: 26 /1.
- [14.](#) – Coran, Sourate 46 (Ahqâf), verset 3.
- [15.](#) – Coran, Sourate 35 (Le Créateur), verset 43.
- [16.](#) – Coran, Sourate 11 (Hûd), verset 56.
- [17.](#) – Coran, Sourate 2 (La vache), verset 106.
- [18.](#) – Coran, Sourate 51 (Qui éparpillent), verset 47.
- [19.](#) – Coran, Sourate 32 (La prosternation), versets 7 à 9.
- [20.](#) – Coran, Sourate 84 (La déchirure), verset 6.
- [21.](#) – Coran, Sourate 24 (La lumière), verset 42.
- [22.](#) – Coran, Sourate 30 (Les Romains), verset 11.
- [23.](#) – Coran, Sourate 103 (Le temps), versets 2–3.
- [24.](#) – Coran, Sourate 35 (Le Créateur), verset 10.
- [25.](#) – Coran, Sourate 50 (Qâf), verset 35
- [26.](#) – Coran, Sourate 33 (les coalisés), verset 40.
- [27.](#) – Coran, Sourate 41 (Les versets détaillés), verset 41–42.
- [28.](#) – Coran, Sourate 5 (La table servie), verset 17.
- [29.](#) – Bahâr–al–anvâr: 36,284.
- [30.](#) – Coran, Sourate 3 (La famille d'Imran), verset 102.
- [31.](#) – Coran, Sourate 51 (Qui éparpillent), verset 50.
- [32.](#) – Coran, Sourate 2 (La vache), verset 124.
- [33.](#) – Coran, Sourate 21 (Les prophètes), verset 73.
- [34.](#) – Coran, Sourate (Le fer), verset 3.
- [35.](#) – Coran, Sourate 26 (Les poètes), verset 78.
- [36.](#) – Idem, verset 80.
- [37.](#) – Coran, Sourate 43 (L'ornement), verset 84.
- [38.](#) – Coran, Sourate 22 (Le pèlerinage), verset 62.
- [39.](#) – Coran, Sourate 25 (Le discernement), verset 58.
- [40.](#) – Coran, Sourate 53 (L'étoile), verset 42.
- [41.](#) – Coran, Sourate 42 (La consultation), verset 11.
- [42.](#) – Coran, Sourate 42 (La consultation), verset 11.
- [43.](#) – Coran, Sourate 35 (Le Créateur), verset 3.
- [44.](#) – Coran, Sourate 23 (Les croyants), verset 14.
- [45.](#) – Coran, Sourate 5 (La table servie), verset 110.
- [46.](#) – Coran, Sourate 32 (La prosternation), versets 7 et 8.
- [47.](#) – Coran, Sourate 4 (Les femmes), verset 1.
- [48.](#) – Coran, Sourate 2 (La vache), verset 194.
- [49.](#) – Coran, Sourate 14 (Abraham), verset 27.

- [50.](#) – Coran, Sourate 35 (Le Créateur), verset 2.
- [51.](#) – Coran, Sourate 10 (Jonas), verset 44.
- [52.](#) – Coran, Sourate 36 (Yâ-Sîn), verset 54.
- [53.](#) – Coran, Sourate 4 (Les femmes), verset 9.
- [54.](#) – Coran, Sourate 6 (Les bestiaux), verset 38.
- [55.](#) – Coran, Sourate 13 (Le tonnerre), verset 31.
- [56.](#) – Coran, Sourate 1 (Prologue), verset 4.
- [57.](#) – Coran, Sourate 40 (Le Pardonneur), verset 17.

Source URL: <https://www.al-islam.org/ar/node/38764#comment-0>